

Liste des pièces à fournir DOSSIER D'AIDE FINANCIERE.

Le dossier complet de demande d'aide avec les pièces justificatives, relevant simultanément d'un secours d'urgence et d'une aide financière d'un ou plusieurs dispositifs ou organismes, est adressé par le référent d'accueil en urgence à l'organisme pouvant répondre aux besoins de première nécessité

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

- * Livret de famille
- * Numéro de sécurité sociale
- * Mutuelle et assurances
- * Dernières fiches de paie (minimum 3)
- * Avis et montant des allocations familiales (en cours de validité)
- * En cas de licenciement, solde pour tout compte
- * Avis de notification des allocations chômage, Assedic,.....
- * Avis de notification de pension (retraite, invalidité, veuvage,...)

PIECES JUSTIFICATIVES

- * Quittance de loyer ou prêt immobilier
- * Facture E.D.F.
- * Facture G.D.F.
- * Facture d'eau
- * Facture de téléphone
- * Avis d'imposition
- * Taxe d'habitation
- * Taxe foncière
- * Assurance habitation
- * Assurance voiture
- * Pension alimentaire (Pour les couples divorcés ou séparés : copie du jugement de divorce ou d'un document officiel de la somme allouée aux enfants).
- * Cantine
- * Crédits
- * Plan de surendettement

Une fois le dossier rempli et complet, lors de la prochaine commission, il est étudié par les membres de la commission du CCAS et une réponse vous est envoyée.